



MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT
AUPRÈS DE LA COMMUNE DE N'DJAMÉNA
SECRETARIAT GÉNÉRAL

002683

Certificat de Nationalité Tchadienne

N° 5509 / PCMT/PMT/MATD/DGGCN'DJ/SG/2021 *only*

(Article 2 et 27 du décret N°211/portant application du code de la Nationalité Tchadienne)

Le Délégué Général du Gouvernement auprès de la commune de N'Djaména, certifie qu'au vu de :

A-N N° 0250/CL/06
Enregistré(e) le : 02-03-2006 à LERE
M. : DELIBALBE profession : _____
Né(e) le ou vers : 12-09-1990 à TORROCK
Fils ou fille de : DJONKA DJORET né à : TORROCK
Et de : MADJOLLE née à : BALANI

Est de Nationalité Tchadienne par application des articles 9 et 12 du code de Nationalité Tchadienne pour être né(e) de parents Tchadiens ou pour être né(e) au Tchad.

En foi de quoi, le présent Certificat de Nationalité, délivré sur demande de l'intéressé(e), est établi pour servir et valoir ce que de droit.

N'Djaména, le 30 AOUT 2021

Le Délégué Général du Gouvernement
auprès de la Commune de N'Djaména

